



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

Septembre - octobre 2011 / N° 95

MOT DU MAIRE

L'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance s'efforce de favoriser le travail de mémoire autour des événements qui se sont déroulés dans notre pays au cours de la deuxième guerre mondiale et particulièrement durant la période d'occupation.

Je fais appel à vous pour répondre à quelques interrogations concernant notre village. Vous pouvez contacter la mairie si vous détenez des réponses à ces questions :

- Qui était le curé de la paroisse ?
- Qui étaient les instituteurs ?
- De quelle brigade de gendarmerie dépendait la commune ?
- Y avait-il une fruitière et qui en était le Président ou le fruitier ?
- Quels commerces existaient sur la commune ?
- Quel trafic connaissait la gare : passagers, fret ?
- Des troupes italiennes puis allemandes étaient en place : Quand et dans quelles conditions ?
- Quels étaient leurs rapports avec la population ?

D'une manière générale, si vous détenez des informations sur les activités de la résistance à Machilly, vous pouvez me contacter.

Il semble qu'en avril 1944, le chantier relatif à l'assèchement des marais ait été inauguré : des questions se posent sur sa durée, son organisation, la main d'œuvre, l'encadrement.

D'avance je vous remercie pour vos informations en faveur de ce devoir de mémoire.

Jacques Bouvard.

COULEUR(S) D'AUTOMNE



Malgré une météo maussade, l'édition 2011 de Couleur(s) d'automne a accueilli un public nombreux qui a pu admirer l'exposition de « land'art » pour laquelle une dizaine d'artistes ont transmis leur message au travers de l'utilisation des produits de la nature.

Les animations et les succulents repas préparés par des grands chefs de la région ont rencontré un succès mérité.

La nouvelle configuration des terrains autour du lac offre dorénavant un cadre idéal pour cette manifestation qui, espérons-le, verra encore de nombreuses éditions dans cet écrin de verdure.



SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY AU QUOTIDIEN

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Au fil des réunions.....

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Membres présents : 8

Membres ayant donne procuration : 2

Membres absent(e)s : 5

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 juillet 2011.



RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

DEREMBLE Catherine. Adjointe : fait un rappel des circonstances ayant conduit à la fermeture de la nouvelle classe et des impacts moraux pour l'enseignante concernée et ses élèves, financiers pour la commune suite à l'achat de mobiliers divers et mise en conformité du local (chalet) avec neutralisation de son usage habituel pour être transformé en salle de classe.



Néanmoins, le mobilier a pu être réparti dans les autres salles de classes et le bâtiment communal retrouve son état de mise à disposition pour les associations et location aux usagers de la commune.



Jacques BOUVARD, Maire : lors de l'annonce de l'ouverture d'une classe supplémentaire au cours du deuxième trimestre, il avait été envisagé de lancer une étude pour l'extension du groupe scolaire, celle-ci sera maintenue dans l'éventualité où une ouverture de classe serait à nouveau programmée dans les prochaines années. En cas de nécessité et dans l'attente de cette future réalisation, le chalet pourra faire office de bâtiment supplémentaire.

Il explique également que de nombreux problèmes ont été rencontrés avec les gens du voyage sur l'ensemble des communes.



COMPTE RENDU DE LA DECISION DU JUGE DE L'EXPROPRIATION

Lors de la séance du 14 mars 2011, le prix de 8 460 € avait été déterminé, (soit 20 € le m² suivant avis de France Domaine) suite à la déclaration d'intention d'aliéner un terrain cadastré B 431 d'une superficie de 423 m² pour un prix de vente de 50 760 € présentée par la propriétaire.

Cette proposition avait été refusée et par conséquent, faute d'accord, la Commune de Machilly a saisi la juridiction de l'expropriation pour fixer le prix.

A l'audience du 7 juillet 2011, les parties ont été entendues par le Juge de l'Expropriation.

Le délibéré a été fixé au 25 août 2011.

En conclusion, le Juge de l'Expropriation a statué comme suit :

- le prix est fixé à 8 460 €.
- pendant un délai de deux mois, les parties peuvent accepter ce prix ou renoncer à la mutation. Le silence des parties pendant ce même délai vaut acceptation du prix fixé et transfert de propriété à l'issue de ce délai au profit du titulaire du droit de préemption,
- chacune des parties supportera ses dépens.



URBANISME - CESSION DE TERRAIN

Des propriétaires possédant un terrain d'une superficie de 362 m², équipé d'un abri de jardin de 15 m² et d'un poulailler proposent cet ensemble à la vente à la commune de MACHILLY pour un total de 21 780 €.

Après discussion, il est proposé les montants ci- après :

- 35 € le m² pour le terrain, soit 12 670 € : 362 m² x 35 €
- valeur estimée de l'abri de jardin : 5 380 € (matériaux, toiture, terrasse, visserie, fondations, terrassement et main d'œuvre)

TOTAL : 18 050 €

compte-tenu de l'intérêt présenté par la situation de cette parcelle dans la zone 1 Na ainsi que de ses aménagements et environnement :

- alimentation eau
- accès direct par un chemin rural depuis la voie publique
- pas de voie ferrée à proximité
- situation dans un environnement bâti
- équipement (abri de jardin « chalets Tardy » avec terrasse)

et des caractéristiques de cette offre qui présente un intérêt stratégique pour le patrimoine de la commune, cette proposition est acceptée.

DECISIONS BUDGETAIRES

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - TVA USINE

+ 4500 € à la section d'investissement pour le règlement du capital des emprunts.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – TVA USINE

Une régularisation de loyer (janvier 2010) a été effectuée avec les Etablissements Bernard suite à leur changement de dénomination sociale pour ce même exercice.

Une ligne budgétaire doit être créée pour permettre cette écriture pour un montant en section de fonctionnement de 1 750.00 €.



DECISION MODIFICATIVE N° 3 – TVA USINE

Suite à l'établissement de conventions d'occupation établies à titre précaire avec : VERT DESHY, SANITHERM et la Société Christophe BETEMPS autorisées par délibération en date du 20 juin 2011, celles-ci ne prévoient pas de versement de caution.

Les cautions versées lors de la signature des baux précédemment établis doivent donc être remboursées et en conséquence il y a lieu de prévoir la provision du compte 165 du budget TVA Usine pour permettre cette liquidation d'un montant de 5 000 €.

**DECISION MODIFICATIVE – TVA USINE ET COMMUNE**

Le Comptable du Trésor demande une correction par l'augmentation du D001 du budget principal de 0,02 centimes et la diminution du D001 du budget TVA de 0,01 centime pour mettre en concordance les résultats d'investissement cumulés du budget principal et du budget TVA suite à des corrections mal maîtrisées à la trésorerie par la conversion en euros d'une partie de la dette.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 - COMMUNE

La prise en compte de l'ensemble des études effectuées pour des travaux d'investissement n'ayant pas fait l'objet d'amortissement depuis plus de 10 ans, il est nécessaire de procéder à leur régularisation et de prévoir les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 46 065.06 € en dépenses et recettes.

SUBVENTION CLUB DES FRAMBOISINES

Une demande de subvention a été présentée par le Club des Framboisines.

Un montant de 250 € est accordé.

**LOCATION LOCAUX « USINE »**

Une nouvelle convention d'occupation a été mise en place dès le 1^{er} octobre 2011 avec Monsieur VERKINDRE Marc, domicilié à Saint-Cergues, pour entreposer des véhicules à l'ensemble « Usine » ; celle-ci est établie à titre précaire afin de pouvoir permettre une reprise simple lors de la démolition de ce bâtiment qui interviendra dans le cadre de l'aménagement futur de cette zone.



Le loyer fixé afin de répondre à un montant inférieur aux prix pratiqués dans la région pour le même type de locaux respecte le caractère modeste du paiement de la redevance, (terme repris dans les conventions en lieu place - loyer -) et s'élève à 1,56 € le m², soit 126,36 € pour 81 m².

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC



Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies (S.Y.A.N.E.) auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Selon le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité :

- o la redevance doit être calculée en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2011,
- o le montant de la redevance pour occupation du domaine public sera fixé au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus en y appliquant le taux de revalorisation de 19,86 %.

En l'occurrence, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie devra acquitter 183.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Augmentation du budget scolaire :

Une demande d'augmentation du budget scolaire est formulée par l'enseignant de la section CE 1 afin de procéder à l'achat de livres et guide pédagogique.

Un avis favorable est donné.



Poteaux d'incendie :

Suite aux rapports de contrôles des hydrants de la commune remis par Annemasse Agglo, certains équipements d'incendie sont défectueux et une réflexion sera engagée sur la remise aux normes.

Chapiteau foyer rural :

Madame DEREMBLE Catherine, Adjointe, expose que le devenir de ce chapiteau doit être envisagé afin de déterminer qui veille à la régularité des vérifications de la commission de sécurité : Commune ou Foyer Rural.

Cet équipement est prêté à d'autres associations et dans l'éventualité où un problème se produirait, en l'état actuel, c'est la Commune représentée par le Maire qui serait reconnue responsable, bien qu'elle n'en soit pas propriétaire.

**Mise en place du calendrier des manifestations 2012 :**

Réunion le 13 octobre avec les associations locales à la mairie de Saint-Cergues.

**APRETO :**

Assemblée générale le 4 octobre.

Ferme du Sauget :

Monsieur LECOQ Eric, Conseiller Municipal, signale que d'importants travaux sur les chemins forestiers sont en cours de réalisation et s'étonne de cette situation.

Monsieur BOUVARD Jacques, Maire, précise que le permis de construire n'est pas accordé actuellement, le pétitionnaire n'ayant pas fourni les pièces complémentaires demandées. Compte-tenu qu'il effectue des travaux sans autorisation, une procédure sera engagée avec demande d'intervention de l'Office National des Forêts.



**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE DEROULERA
LE LUNDI 24 OCTOBRE 2011**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2011

Membres présents : 13

Membres absent(e)s : 2

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2011.



RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE



Gérard STEHLE, Conseiller Municipal :

rend compte de la Commission des Transports d'Annemasse-Agglo.

Tout d'abord une analyse financière sur la période 2010-2016 :

L'analyse des recettes montrent un fonctionnement déficitaire non acceptable avec les ressources actuelles. Pour parvenir à un équilibre, il sera proposé d'augmenter la taxe « versement transport » de 0.6 à 1.1% et les tarifs des titres de transport de 8% en moyenne. Ces 2 postes n'avaient pas été réajustés depuis plusieurs années.

Au niveau des projets, une augmentation progressive des cadences du BHNS (grâce à l'amélioration de la vitesse commerciale), une extension des lignes TAC vers Findrol en 2012



(avec la participation du Conseil Général) et ce qui nous intéresse le plus, une extension de la ligne 6 jusqu'à Machilly fin 2014.

Toutes ces améliorations auront aussi un coût et l'augmentation moyenne des dépenses prévue est de 6% par année. Ce chiffre ne prend pas en compte un éventuel tramway.



Dans les jours qui viennent, les Proxitac auront des points d'arrêt officiels fixes sur chaque commune et ne prendront plus les gens à domicile (voir plus loin la liste des arrêts). Ils les conduiront à l'arrêt de bus du réseau Tac le plus proche ou à

un arrêt officiel dans une commune non desservie par les lignes régulières. Il n'est pas prévu de renforcer le service Proxitac, car il coûte déjà très cher par rapport aux km par passager transporté.

De nombreux citoyens sont surpris par la circulation de gros bus pratiquement vides dans la journée et ont un sentiment de gaspillage des deniers publics. La question a donc été posée de savoir s'il était possible de changer de bus en cours de journée pour limiter la consommation excessive et les frais d'amortissement de ce coûteux matériel. La réponse est négative, car le coût d'acquisition de matériel à double serait supérieur au surcoût généré par la «mauvaise» utilisation des gros bus. D'autre part la distance à parcourir pour rejoindre un dépôt lors du changement de véhicule limiterait l'efficacité de cette mesure.



Jean-Paul PLAGNAT, Adjoint :

AGENCE POSTALE :



La mairie a été conviée à une réunion initiée par la Poste afin de faire le point sur les Agences Postales. La Poste travaille essentiellement dans 3 domaines : Comme banque (25%), distribution du courrier (50%) et colis-express (25%). La loi l'oblige à posséder au minimum 17000 points de contacts sur le territoire, soit des bureaux de poste, soit des **Agences Postales Communales**, soit des **Relais Poste Commerçants**. En 2010, il existait 17011 points de contacts (ouf !) dont 170 en Haute-Savoie : 110 bureaux de poste, 37 APC et 23 RPC

Notre agence postale fonctionnant à l'intérieur du bâtiment de la mairie, elle pourrait être subventionnée par La Poste pour améliorer son fonctionnement ou son accès contrairement aux agences communales situées dans des locaux communaux extérieurs à la mairie.

Pendant la discussion, il a été abordé divers points comme l'impossibilité aux agences communales de pouvoir informer un client sur la situation de son compte. Il nous a été répondu



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

que l'agent postal communal n'a pas la qualité d'agent bancaire ni les moyens de le devenir. C'est la même raison qui empêche l'agent communal de vous distribuer plus de 350 euros par semaine, il est rappelé de la nécessité de présenter une pièce d'identité avec un carnet de chèques ou une carte bancaire.

Pour conclure, il a été dit que La Poste a l'obligation d'informer les élus et surtout de leur répondre en cas de questionnement.

PISCINE D'ANNEMASSE :



La piscine d'Annemasse est maintenant fermée pour 2 ans. Lorsqu'elle sera ré-ouverte, elle deviendra la piscine d'Annemasse-Agglo. En effet, les travaux de rénovation seront pris en charge par la municipalité d'Annemasse laquelle transmettra cette nouvelle installation à l'Agglo qui en prendra la gestion, le contrôle et la création d'un espace détente et remise en forme prise en charge par Annemasse Agglo.

Mais pourquoi créer un espace remise en forme ? Sera-t-il accessible financièrement ? Ne sera-t-il pas un peu inopportun ? Il y a sans doute suffisamment de lieux privés similaires autour d'Annemasse ? Le choix de cette installation est un choix financier puisque, après enquête, il s'avère qu'un tel espace minorera de manière significative le déficit annuel de fonctionnement.

Il en coûtera 20 millions d'euros pour avoir une piscine digne d'une grande agglomération. Il y aura donc deux bassins de 50 mètres couverts dont l'un aura un plancher relevable et une séparation médiane pour recevoir les scolaires. Ces derniers auront un accès et des vestiaires personnels afin de ne pas se mélanger avec les autres utilisateurs.

Audrey MARTINEZ, Conseillère Municipale : annonce l'achat de nouveaux matériels informatique et vidéo en faveur des écoles, ce qui permettra d'introduire une nouvelle manière d'apprentissage, en mettant en commun les travaux éducatifs.

Martine KOPEC, Adjointe :

Rappelle le projet de crèche Altéa, évoqué lors d'une séance précédente, au cours de laquelle il avait été décidé d'établir un nouveau contact avec la commune de Saint-Cergues en vue d'un projet commun.

Une présentation a été faite par la société People et Baby, qui serait en capacité d'apporter son aide dans la concrétisation de ce nouveau service à divers stades ou dans sa globalité.



Le Conseil Municipal reconnaît l'intérêt de ce service aux familles et reste



dans l'attente d'une proposition de chiffrage pour lancer une étude de faisabilité.

Ginette GANZER, Conseillère Municipale :

Le Syndicat du Collège de Bons-en-Chablais s'est réuni pour élire le nouveau bureau.

Une prochaine réunion aura lieu pour décider de l'avenir du Syndicat : soit par la reconduction du comité ou la création d'un collège d'élus.

FIXATION DU TAUX EN MATIERE D'AMENAGEMENT



La loi de finance rectificative pour 2010 procède à une réforme en profondeur de la fiscalité de l'urbanisme : elle supprime à plus ou moins long terme les taxes et participations existantes pour les remplacer par une *taxe d'aménagement*.

La compétence d'institution de la part communale de cette taxe d'aménagement revient à la commune qui doit délibérer avant le 30 novembre 2011 pour une entrée en vigueur le 1er janvier de l'année suivante.

Sont assujetties à la taxe d'aménagement les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation en vertu du code de l'urbanisme selon l'article L 331-6 dudit code.

La loi détermine une *valeur forfaitaire* par mètre carré de la *surface de construction*, soit la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous hauteur de plafond supérieur à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies ; la valeur fixée au 1er janvier 2011 est de 660 € selon l'article L 331-11 du code de l'urbanisme, valeur qui sera révisée en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

La variation peut être fixée entre 1 % et 5 % ; afin de pouvoir percevoir un montant équivalent aux taxes antérieures, un taux communal de taxe d'aménagement de 5 % est institué sur l'ensemble du territoire communal.

SUBVENTIONS

Des demandes de subvention sont présentées par :

- les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.) au titre de leur fonctionnement et pour un montant de 100 euros, valable pour deux années ; cette demande fera l'objet d'un nouvel examen lorsque la présence des délégués sera effective et accompagnée d'une aide efficace lors des réunions de la Commission Scolaire.



- les Jeunes Agriculteurs du Bas-Chablais dans le cadre de l'organisation d'un concours de bétail qui se déroulera à la foire de la Saint-Martin début novembre à Bons-en-Chablais
- les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bons en Chablais où un jeune domicilié à Machilly participe.



Un rejet est prononcé pour ces deux demandes, la Commune réservant son aide aux associations locales, le budget communal connaît des limites financières par son niveau.

DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE NEIGE



Un projet de « Classes de neige » est élaboré pour les enfants des sections CM1 et CM2 du groupe scolaire de MACHILLY et se déroulerait aux Houches.

Le budget total s'élèverait à 6 500 €, le Conseil Général financerait à hauteur de 20 € par jour et par enfant si la commune participe à raison de 10 € dans les mêmes conditions, le montant demandé aux parents, après participation du Sou des Ecoles, serait de 50 €.

Une participation communale sera apportée pour un montant de 950 €.

DECISION BUDGETAIRE

En raison de la modification du régime indemnitaire et de l'embauche d'une personne supplémentaire aux services techniques de la commune, il est nécessaire d'ajuster les montants inscrits au budget en ce qui concerne les dépenses de personnel pour un total de 10 000 €.



PREEMPTION COMMUNE DE MACHILLY



Suite à la décision du Juge de l'Expropriation du 7 juillet 2011 relatée en séance du 19 septembre fixant à 20 € le m² le bien, objet de cette procédure, la propriétaire avait décidé d'interjeter l'appel.

Après réflexion, la propriétaire propose à la Commune une base de 30 € le m². Le Conseil Municipal accepte cette offre.



CONTRIBUTION DE SOLIDARITE AUX AGRICULTEURS

Des agriculteurs de Machilly ont subi des préjudices suite à l'occupation illicite de gens du voyage en juin 2011. Suite à une demande formulée auprès du Conseil Général, une contribution de solidarité est attribuée pour un montant de 912 € dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.



VŒU - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A LA DIMINUTION DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

La qualité du service public local tient en grande partie aux compétences des agents publics et à leur adaptation continuelle aux évolutions.

La formation professionnelle est donc un outil essentiel pour les collectivités, particulièrement au moment où les tensions budgétaires diminuent les marges de manœuvre dans la gestion des ressources humaines.

Le CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) est l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux et s'est engagé dans des réformes pour mieux répondre aux attentes des collectivités.

Pour continuer dans la même qualité, il est essentiel que ses recettes soient constantes et diminuer le taux de cotisation des collectivités locales fixé à 1 % actuellement entraînerait des mesures d'ajustement telles que : fin des remboursements des frais annexes aux formations (transport, restauration, hébergement), dépenses n'étant pas, de par la loi, à la charge du CNFPT et rendre certaines formations payantes.

Si d'une part, la cotisation au CNFPT baisse, d'autre part, il est très probable que pour maintenir le niveau de formation des agents, les communes seront amenées à procéder à des dépenses supplémentaires par la prise en charge des frais annexes liées aux déplacements, hébergements...ou accès à des formations payantes.



Les élus de Machilly afin de défendre le droit à la formation des agents formulent le vœu du rétablissement de la cotisation à 1 %, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour se joindre au mouvement de contestation nationale des Maires.



MARCHES PUBLICS - TRAVAUX ROUTE DU SALEVE**ATTRIBUTIONS DES MARCHES :****LOT 1 Terrassements, fouilles en tranchées, canalisations réseaux humides**

Entreprise BARBAZ – Montant global : 262 510,31 € HT

Participation Commune : 74 742,40 € HT

Participation Annemasse Agglo :

129 555,91 € HT pour l'eau distribution

58 512,00 € pour l'assainissement

LOT 2 Enrobés et pose de bordures

Entreprise EIFFAGE – Montant global : 152 924,05 € HT

Participation Commune : 131 623,55 € HT

Participation Annemasse Agglo : 21 300,50 € HT

TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE

Les Architectes du Paysage, en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement extérieur de la salle d'animation rurale présentent les projections des futures réalisations : espaces de jeux pour enfants, square, accès piétonnier, parkings, éclairage et végétalisation de cet ensemble.

C'est une reconstruction de l'existant qui viendra compléter les équipements Agorespace et Skate-Park.



Il est tenu compte de toutes les tranches d'âge et de la mobilité de chacun.

Les évaluations financières de chaque phase ont été déterminées en tenant compte de travaux supplémentaires éventuels qui pourraient être consécutifs à des difficultés apparaissant en cours de chantier.



La phase 1 a déjà été réalisée par l'ajout des équipements construits depuis quelques mois.

Les phases restantes feront l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement compte-tenu de l'importance des dépenses venant impacter le budget communal :

PHASE 2 :	169 335.32 €
PHASE 3 :	220 109.45 €
PHASE 4 :	185 429.20 €
TOTAL :	574 873.97 € HT

QUESTIONS DIVERSES

Réparation clôture le long de la 2 x 2 voies :

Cette clôture sera réparée sur trente trois mètres afin d'éviter le passage d'animaux sur cette voie de grande circulation. Les travaux s'élèvent à 1341,91 € TTC.

Rentrée scolaire 2012 :

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2012 dans les écoles préélémentaires, élémentaires et les établissements publics d'enseignement spécialisé, le Préfet de la Haute-Savoie demande aux Maires la communication des projets en matière de création et d'implantation d'écoles, d'aménagement de locaux et d'adaptation de concertation ainsi que le calendrier indicatif du déroulement des opérations.

Chemin rural :

Demande de rachat de tout ou partie du chemin rural de la carrière présentée par un riverain.

Taxe Locale d'Equipement – Demande de remise de pénalités de retard :

Demande de remise de pénalités par des propriétaires ayant acquitté avec retard la taxe due. Un avis favorable est donné.

Radar pédagogique :

Le radar pédagogique a pour objet d'attirer votre attention sur les dépassements de vitesse que vous pourriez être tenté de faire et le coût de l'amende correspondante ; malheureusement trop d'incivilités continuent sur le territoire de Machilly (comme ailleurs) et son action



sera renforcée par la présence de la police intercommunale qui, par contre, dressera des procès-verbaux.

Donc, levons le pied de l'accélérateur et tout se passera bien !!!!

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE DEROULERA

LE LUNDI 19 DECEMBRE 2011

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2011

MEMBRES PRESENTS : 6

MEMBRES ABSENT(E)S : 3

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION : 2

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve le compte-rendu de la séance du 13 avril 2011.



QUESTIONS DIVERSES

CLUB DES FRAMBOISINES :

Un rappel des activités du Club des Framboisines est donné par la Présidente, Madame ROMANO Claudine.

Le repas offert par le Foyer Rural aux adhérents domiciliés à Machilly et âgés de 65 ans aura lieu le 6 novembre prochain. Depuis plusieurs années, cet organisateur n'a pas sollicité de subvention auprès du Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration restent dans l'attente de la communication de sa demande.



Le repas traditionnel organisé par le Club se déroulera le 10 décembre prochain au restaurant le Colibri.

Les problèmes de transport pour organiser plus souvent des activités à l'extérieur sont soulevés, une société de transport, style taxi grande taille, existerait depuis peu et pourrait solutionner ce problème, les coordonnées seront communiquées prochainement à la Présidente.

L'ARBRE DE VIE :

Madame FOULQUE, Directrice de cet établissement, expose que ce foyer accueille 45 personnes par jour et 39 par nuit, le nombre de salariés s'élève à 75.



Elle informe que tous les deux mois environ, une fête se déroule au foyer avec intervenants musicaux et est ouverte à tout le monde, ce qui amène le côté positif d'une rencontre et la découverte de la vie avec les personnes handicapées qui pratiquent beaucoup d'activités.

Elle renouvelle son appel à des bénévoles pouvant faire partager leur passion ou accompagner les activités (natation, équitation, cinéma.....) et bénéficier ainsi de la gratuité de ces moments. Pour prendre contact, il suffit de se présenter au foyer ou téléphoner : 04.50.94.68.76.

COLIS FIN D'ANNEE :

Cette année, comme le veut la tradition le C.C.A.S. offrira un cadeau aux aînés de la Commune.

Toutes les personnes âgées de 70 ans et plus recevront quelques gourmandises.



Le contenu ne sera pas détaillé ici afin de laisser le plaisir de la découverte.

A l'avance, bonne dégustation.



Machilly au quotidien.....

SEANCE DE PROJECTION

la 3ème projection des films sur MACHILLY est prévue le lundi 28 novembre à 20h30 à la salle des fêtes. Ce sont les archives filmées par M. BOUVARD Roger.

LA POSTE (suite) !

Lors du dernier bulletin du mois d'août, il vous avait été fait part d'un courrier présentant vos réclamations présentées pendant l'absence de notre factrice Dominique adressé à la Direction du Courrier à Annecy, avec promesse de vous communiquer leur réponse dans le prochain bulletin.

Celle-ci ne sera pas communiquée dans son intégralité vu sa longueur, en synthèse, il ressort que les faits évoqués ne sont pas aussi graves pour ceux qui ont rencontré des problèmes de perte et autres, on vous laisse apprécier !

On vous cite le dernier paragraphe : *« Soucieux de vous apporter un service de qualité, de rétablir un climat de confiance dans les relations que vous entretenez avec le Centre Courrier de DOUVAINE, je ne manquerai pas de m'informer de l'évolution de la situation auprès des Responsables locaux.....formule de politesse et signature du Directeur Courrier Ain – Haute Savoie. »*

La grève a fait suite.....

Ce mouvement de grève qui a affecté le fonctionnement de ce service ces dernières semaines a pris fin et une reprise normale de la distribution semble être effective.

Une polémique ne sera pas engagée sur les termes repris dans le courrier, simplement, des souhaits très vifs sont émis pour une amélioration de ce service qui passe également par des conditions de travail adaptées des agents.



INFOS NOUVEAUX HORAIRES DECHETTERIES :

Passage en horaire d'hiver des déchetteries à partir du lundi 3 octobre 2011 au samedi 31 mars 2012.

DECHETTERIES DE SAINT-CERGUES ET BONNE

Le lundi : de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Du mardi au vendredi : de 13 heures 30 à 17 heures 30

Le samedi : de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30



ANIMATION COMPOST :

Annemasse Agglo organise, en partenariat avec le SIDEPAGE, une animation compost au parc des services techniques de ville la grand le vendredi 18 novembre (plus d'info sur le site de l'agglo).

PAROLE AUX ASSOCIATIONS.....

Rappel : Annemasse les Voirons Tourisme publie mensuellement toutes les animations se déroulant sur notre communauté. Il est important de leur communiquer la date de vos manifestations et déposer toutes affiches, flyers à l'Office du Tourisme.



LA SEMAINE BLEUE

Certains habitants de Machilly se sont rendus à un spectacle organisé dans le cadre de la Semaine Bleue, auquel étaient invités tous les aînés de l'Agglomération d'Annemasse.

Cette comédie musicale « Le Tour de France en Chansons » s'est déroulée le 16 octobre et les présents sont revenues absolument ravis et souhaitent vivement d'autres sorties aussi bien organisées

LE CLUB DES FRAMBOISINES

Le Club des Framboisines prend aussi la parole dans ce numéro pour rappeler que vous êtes attendu(e)s tous les deuxièmes samedis du mois à la salle des associations (derrière la mairie) pour papoter, faire des jeux et participer à la collation qui est servie à ces rencontres.

Et pour ceux qui ont fêté leurs 65 ans ainsi que leurs accompagnants n'ayant pas cet âge (conjoint, ami...) devenez adhérent(e) ; ne soyez pas hésitants et venez avec vos idées pour des animations ou autres activités à faire partager ou simplement pour passer un moment convivial.

Le repas de Noël du Club des Framboisines aura lieu le samedi 10 décembre, pour vous renseigner, vous pouvez contacter :

Patricia ou Sophie à la mairie, Téléphone 04.50.43.51.94,

Ou des membres du Club : Madame ROMANO Claudine, Téléphone 04.50.94.62.99 ou Madame BOUVARD Camille, Téléphone 04.50.43.50.49



Infos diverses.....

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le service Proxi'TAC se réorganise !

Fort de son succès et soucieux de vous proposer un réseau mieux adapté à vos déplacements et de tenir compte de vos remarques, le service de proximité Proxi'TAC se réorganise dès le mois de septembre 2011.

Le service Proxi'TAC a enregistré une hausse de plus de 95% de la fréquentation depuis début 2009 et plus de 42% en 2010, entraînant ainsi une saturation des véhicules et de la centrale de réservation téléphonique.

Par conséquent, les élus d'Annemasse Agglo ont demandé au service Proxi'TAC d'évoluer pour s'améliorer et vous offrir une meilleure qualité de service tout en maîtrisant les dépenses pour la collectivité d'Annemasse Agglo.

Voici donc les mesures prises :

1/ Depuis cet été, une nouvelle centrale téléphonique dédiée Proxi'TAC et Handi'TAC met à la disposition des clients plus de télé-conseillers et une plage horaire plus étendue.

Ce service est donc accessible par téléphone au **04.50.844.678** du lundi au vendredi de **8h à 19h** et le samedi de **8h à 12h** et de **13h30 à 17h**.

2/ Dès le 1er septembre, pendant les heures de pointe (avant 9h et après 16h), le service Proxi'TAC **ne peut plus être emprunté par les scolaires** ayant accès, à proximité de chez eux, aux transports scolaires gérés par Annemasse Agglo ou par le Conseil Général de Haute-Savoie, excepté pour :

- Commune de **Bonne** : Loex Chapelle et Clos Bailly
- Commune de **Cranves-Sales** : Cabouet, Chandouze, Champ Bérou et Marais

3/ Courant septembre, **65 nouveaux points d'arrêts exclusivement dédiés « Proxi'TAC »** vont être mis en place dans toute l'agglomération. **Ils remplaceront la prise en charge des clients à leur domicile**, ce qui va diminuer le temps d'attente et améliorer la capacité et donc la qualité de transport.



Vous trouverez la liste complète de ces points d'arrêts sur notre site internet www.reseau-tac.fr, dès septembre et vous trouverez ci-dessous, les points d'arrêts disponibles sur votre commune.

LIEU	NOM DE L'ARRET
Gare SNCF	Machilly Gare
Salle des Fêtes	Salle des Fêtes
Croisement Rte de Revilloud/ Rte du Lac	Revilloud
Croisement Rte des Vignes/ Chemin des Ruppes	Le Chamenard
Rte de Couty	Couty
Croisement Rte de Bussioz / Rte des Sources	Les Bussioz

4/ Dès le 11 décembre 2011 et suite à l'augmentation de la fréquence des bus sur les lignes 1 et 2, passant à 14 minutes en heure de pointe, le service Proxi'TAC **ne desservira plus la place Deffaugt** mais les terminus des lignes de bus.



Nous vous souhaitons un agréable voyage sur les lignes de service Proxi'TAC !

Contact presse : Anne Garcia, Responsable Marketing & Communication

Tél. +33. (0)4.50.38.29.35 – anne.garcia@ratpdev.com

Jérôme Lavenier, Directeur - jerome.lavenier@ratpdev.com



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Nouveaux locataires pour l'ancienne poste

**Et voilà, l'ancienne poste connaît un nouvel avenir
en accueillant les premières locataires avec une nouvelle dénomination
" la résidence des Mésanges "**



Enquête publique

Dans le cadre de la mise à 2x2 voies du tronçon « les Chasseurs – Machilly », une enquête publique parcellaire va être lancée. Elle aura lieu du 28/11 au 16/12, avec une

**permanence à MACHILLY le 10 décembre (un samedi matin), assurée par
M. LAPERRIERE Georges, commissaire enquêteur.**





**Le B@B@
de
l'Inform@tique** Avec
Michel
HERRSCHER

**Débutants
Le Mercredi de 17h à 18h30**

**Notions
Le Jeudi de 17h à 18h30**

**A l'école de MACHILLY
derrière l'église**



**Infos à la MJC
04 50 43 58 30**

Imprimé par nos soins



**LE THÉÂTRE
DES
JEUNES**



Venez essayer notre activité !!

Il était une fois...MOI !

Initiation au théâtre par les contes (6 à 8 ans)
Et si pour une fois c'était le Petit Chaperon qui trompait le Loup ?
Et si Cendrillon faisait du karaté ?
Viens faire chauffer ton imagination et JOUER avec nous.

Le Mercredi de 14h à 15h30 à la MJC

Une « scène envie » !

Atelier théâtre enfant (9 à 11 ans)
Les planches, le trac, le public et jouer avec les autres tu ADORES ça ?
Parfait, nous aussi ! Ensemble nous ferons toute une HISTOIRE de notre énergie et de nos talents.

Le mercredi de 15h30 à 17h à la MJC

Imagine toi le délire !

Atelier théâtre Ados (12 à 16 ans)
T'as trop d'idées, des mots pleins la bouche, une grosse énergie et l'envie de montrer qui tu es ? Viens improviser des histoires et pourquoi ne pas, réinventer le monde avec nous ! Qui sait, on en fera p't-être une pièce....

Le Mercredi de 18h à 19h30 à Machilly

Avec Mélanie GENDRE
Comédienne

MJC des VOIRONS
97, Route du Bourgeau-BP 8
74140 SAINT-CERGUES
Tél. Secrétariat : 04 50 43 58 30
Tél. Communication : 04 50 94 65 46



Mairie de Machilly
290 route des Voiron
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr